

Colmar, le 16 mars 2021

Monsieur le Président
Collectivité européenne D'Alsace
1 place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

Objet : Calibrage des postes d'assistant-e-s au chef de service/ de direction au sein des services

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 23 juin 2020 adressé à Madame la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, nous avons demandé que les postes d'assistant-e-s aux chefs de service, notamment au sein de Solidarité, soient recalibrés en catégorie B au regard des missions effectivement exercées et parfaitement comparables à celles des emplois d'assistant-e-s de direction. Malgré la pertinence de l'argumentaire soulevé, ce courrier est resté sans réponse.

En parallèle, notre organisation a pu obtenir, en fin d'année dernière, que la situation des secrétaires médico-sociales et des adjoint-e-s au chef de service dans la Solidarité s'améliore nettement. En effet, les premier-e-s ont pu bénéficier d'un classement d'IFSE dans le groupe de fonctions B2 (405 euros mensuels) tandis que les second-e-s ont enfin pu accéder au cadre d'emploi des attachés territoriaux par la voie du détachement et/ou de l'intégration directe. Sur ce dernier point, il s'agissait, en particulier, d'une forte revendication de FO, portée depuis 2015 et enfin satisfaite.

Pour autant, il nous semble hautement indispensable de revoir sans tarder la situation des assistant-e-s aux chefs de service en poste au sein de la CeA. S'agissant de leurs missions qui sont similaires à celles des assistant-e-s de direction, nous vous demandons de calibrer dès à présent leur poste en catégorie B.

Sur le plan indemnitaire, nous vous demandons de bien vouloir les classer à minima dans le groupe de fonction B2, à l'instar des secrétaires médico-sociales, compte-tenu des responsabilités qui sont les leurs. De la même manière, nous vous invitons à relever le classement des assistant-e-s de direction et celui des instructeurs 2^{ème} niveau, également en B2 à minima.

Le maintien de la situation actuelle est une source de tension importante au sein des services dans la mesure où les agents concernés se sentent injustement traités. Il nous semble vraiment important d'attirer votre attention sur les difficultés engendrées par cette problématique pour les encadrants, lesquels ne peuvent apporter d'explications satisfaisantes à leurs agents.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de notre très haute considération.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT